

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MARDI 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le-vingt-un mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Marie SEYEUX, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs SEYEUX Marie (procuration d'E. NOUVELLET) - RETIF Jean-Philippe - BOIREAU Christophe - RICHEL Marie-Christine - LEBEAUPIN Christophe - POIRIER Jean-Marc - DE BRITO Maria-Rosa - PLANCHENAU Florence - RAIMBAULT Fabrice - HERVE Véronique - LAMBERT Philippe - GUION José - DANGUY Dominique - SAINT-JEAN Stéphanie.

EXCUSEE : MM. NOUVELLET Elisabeth (procuration à M. SEYEUX).

ABSENT : /

SECRETAIRE de SEANCE : M. BOIREAU Christophe.

Le PV du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

❶ FOURNITURES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle consultation pour la fourniture des repas au restaurant scolaire à compter de septembre 2019 est en cours. M. Christophe BOIREAU présente le nouveau marché du restaurant scolaire. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir la Société Restoria de Saint Barthélémy d'Anjou comme prestataire pour les 3 prochaines années.

❷ TARIFS REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs (même tarifs depuis 2016/2017) pour la prochaine rentrée : 3,50 € par élève régulier, 3,75 € irrégulier et 5,10 € par adulte.

❸ COMPTEUR LINKY

Un responsable de chez ENEDIS est venu en mairie présenter le nouveau compteur Linky. Il a rappelé que le refus de poser le compteur est illégal (c'est une loi qui a été votée). D'autre part, tous les compteurs seront obligatoirement changés dès qu'ils se trouvent sur le domaine public. En ce qui concerne les compteurs situés à l'intérieur du domicile, si un habitant refuse la pose du nouveau compteur, il ne sera pas changé. Toutefois, le relevé de son compteur à l'avenir deviendra payant. De plus, si le compteur est changé dans plusieurs mois, l'intervention sera également facturée. La municipalité précise qu'elle n'est en rien décideur pour ces changements de compteur, cela étant imposé par la loi.

❹ SIEML : MODIFICATION STATUTAIRE

Le comité syndical du SIEML a statué sur une double réforme statutaire qui vise dans son ensemble à parfaire la capacité du syndicat à accompagner ses adhérents dans la réforme territoriale et la transition énergétique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, approuve la modification.

❺ BATIMENT ANCIEN COMMERCE

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 septembre 2018, avait décidé la mise en vente du bâtiment de l'ancien commerce. Le projet de vente n'ayant pas avancé, le dossier est revenu à l'ordre du jour du conseil. Après discussion et en avoir délibéré, il a été décidé de suspendre la vente et de laisser le choix aux prochains élus en mars 2020 de décider de l'avenir du bâtiment de l'ancien commerce.

❻ ADMISSIONS EN NON VALEUR

Suite à la dissolution du budget assainissement et de son transfert à la CASVL, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeurs de dettes irrécouvrables des redevances assainissement de 2012 à 2017 pour un montant total de 1440,57€.

7 SUPPRESSION REGIE PHOTOCOPIES

La trésorerie nous a fait savoir qu'il faut clôturer la régie des photocopies qui ne sert plus à rien. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

7 SUBVENTION NOTRE DAME DE PARIS

L'AMF (l'association des Maires de France) a adressé un courrier à l'ensemble des Maires pour lancer un appel à toutes les communes de France pour s'associer aux côtés de l'Etat à la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne souhaite pas voter de subvention. M. Jean-Marc POIRIER souhaiterait savoir comment est assurée l'église de Blou (incendie, intempéries...). Une réponse sera donnée lors du prochain conseil.

8 REMERCIEMENTS POUR SUBVENTION

La section des anciens combattants remercie la Commune pour la subvention accordée.

9 ECOLE

Les élèves partiront en classe découverte en mars 2020. La Commune devra participer à hauteur de 75€ par élève. D'autre part un projet école devra être mis en place prochainement. Il sera étudié lors du prochain conseil. Le projet sera envoyé à chaque conseiller au préalable.

10 QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Chemin du Boulevard : La Commune est dans l'attente du retour des subventions avant d'engager le projet.
- ⇒ Club des Jeunes : il est actuellement en sommeil
- ⇒ Stade : MM. Jean-Marc POIRIER et Christophe BOIREAU vont s'occuper de prendre les cotes afin de définir l'emplacement pour installer le bâtiment mobile au stade.
- ⇒ Courses cyclistes : le Comité des Fêtes regrette que peu de conseillers et d'habitants participent aux activités. Ce n'est pas très encourageant pour les organisateurs.
- ⇒ Lieu-dit Les Ravaux : il serait souhaitable que la haie située aux Ravaux de chez Mme Véronesi soit taillée. De plus le marquage au sol n'est plus très visible. M. RETIF va s'en occuper. Mme RICHET regrette le manque d'entretien dans certains endroits de la commune.
- ⇒ Fête au village : elle aura lieu les 24 et 25 août 2019, les membres du conseil doivent donner leur disponibilités à Mme RICHET pour l'organisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.